

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. : — 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 9 fr.; Un an, 16 fr.
 HORS DU DÉP. : — " 6 " 14 " 20
 Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTON, Directeur, rue du Lycée.
 On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.
 Imprimerie A. Layton.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
 RECLAMÉS — 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de Fer d'Orléans. — Service d'Hiver.							
Arrivées à CAHORS		Départs de CAHORS		Arrivées à			
10 h. 25 ^m matin.	4 h. 40 ^m matin.	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX
5 h. 1 ^h soir.	1 ^h 00 ^m soir.	6 h. 15 ^m matin.	7 h. 17 ^m matin.	7 h. 50 ^m matin.	9 h. 11 ^m matin.	11 h. 47 ^m matin.	9 h. 52 ^m matin.
10 h. 27 ^m »	5 ^m 45 ^m »	2 ^h 42 ^m soir.	3 ^h 52 ^m soir.	4 ^h 18 ^m soir.	5 h. 17 ^m soir.	8 h. 40 ^m soir.	5 ^h 45 ^m soir.
		7 ^h 40 ^m »	9 ^h 22 ^m »	9 ^h 41 ^m »		4 h. 41 ^m matin.	11 ^h 7 ^m »
Train de marchandises facultatif : (Départ de Cahors — 5 h. 4 ^m matin. Arrivée à Cahors — 8 h. 56 ^m soir.)				Train de foire. (Départ de Libos. — 7 h. 10 ^m matin. Arrivée à Cahors. — 9 h. 15 ^m matin.)			

Cahors, 10 Janvier

Le résultat des élections sénatoriales est entièrement favorable à la politique de modération et de progrès libéral, qui doit être celle du cabinet actuel.

Les partisans de la politique excessive n'ont réussi à faire passer aucun de leurs candidats, à moins qu'on ne porte le major Labordère à leur compte, ce qui pourrait bien être une erreur.

Les 79 sièges auxquels il a été pourvu hier, étaient occupés : 39 par des républicains de nuances diverses et 40 par des réactionnaires, dont 37 monarchistes et 3 membres du centre gauche dissident.

Les élections d'hier ont donné 70 résultats définitifs au premier tour et 9 au scrutin de ballottage.

Enfin, elles ont abouti à la nomination de 66 républicains et 13 monarchistes.

Les républicains ont donc gagné 27 sièges.

Le gain de 27 sièges produira un déplacement de 54 voix au Sénat. Par suite, il se trouvera désormais au Sénat une réelle majorité républicaine solide et durable, en dehors du centre gauche dissident.

Le fait important de la journée de dimanche est la quadruple élection de M. de Freycinet.

Cette manifestation a, de l'avis de tout le monde, une haute importance politique. Elle fait de M. de Freycinet le pivot des futures combinaisons ministérielles, et en même temps celui de la majorité sénatoriale.

Si, en effet, pour une cause ou pour une autre, le cabinet actuel était obligé de se retirer

dans un temps plus ou moins éloigné, forcément le choix de M. de Freycinet pour président du conseil s'imposerait au président de la République.

M. de Freycinet est libre de tout engagement. Dans la lettre qu'il a écrite aux électeurs sénatoriaux de la Seine, comme dans le discours qu'il a prononcé tout récemment, il a conservé, pourrait-on dire, toute son autonomie. Quelque événement qui vienne à se produire, il est prêt.

Nous serions bien étonnés si on ne parlait bientôt de lui pour la présidence du Sénat, accepterait-il la candidature, c'est là son secret; mais il est certain que sa multiple élection est de nature à rallier autour de son nom tous ceux qui sont opposés à la présidence de M. Léon Say.

Quoi qu'il en soit, M. de Freycinet est entré hier dans une nouvelle phase de sa carrière politique, et le jour où il reviendra aux affaires, il les reprendra avec une autorité qu'il n'avait pas en encore. C'est là le gros résultat de la journée de dimanche.

ÉLECTIONS SÉNATORIALES

RÉSULTATS COMPLETS.

Seine.
 1^{er} tour de scrutin.
 Inscrits : 208 ; Volants : 202 ; Majorité absolue : 102.
 Sont élus : Victor Hugo, 113 voix ; Peyrat, 103 voix.
 Viennent ensuite : MM. Tolain, 99 voix ; Labordère, 98 ; de Freycinet, 95 ; Songeon, 69 ; Barodet, 65 ; Pean, 63.
 2^e tour de scrutin.
 Sont élus : Tolain, 111 voix ; Labordère, 403 ; de Freycinet, 102.
Ariège.

sont certainement abouti à des voies, de fait, si Riskes ne se fût interposé, disant :

— C'est moi seul qui ai tout découvert; et je ne donnerai mon témoignage que devant le juge de Sponheim à Trarbach, le sévère seigneur Pancratius Zumpt; lui seul a le droit de juger et pendre, car c'est à lui qu'appartient la montagne, le lieu du crime.

— A Trarbach ! s'écrièrent alors les paysans, se rendant aux raisons de Riskes, qui était devenu un personnage important, par le rôle qu'il était appelé à jouer dans cette terrible affaire.

— Deux hommes resteront ici, auprès du cadavre, ordonna Riskes, afin que ceux de Croew ne viennent pas, dans l'intervalle nous l'enlever, nous le voler. Ceux qui resteront pourront jusqu'à notre retour, dire quelques *Pater* et quelques *Ave* pour l'âme de ce malheureux qui certainement s'est envolé avec ses péchés, sans confession ni absolution.

Cela était plus facile à dire qu'à faire et l'on ne put trouver les deux hommes de garde.

Rester à deux sur la montagne déserte, auprès du cadavre, ne parut point sourire aux paysans, et Riskes ne trouva de l'obéissance qu'après avoir partagé les assistants en deux parties, dont l'une se composait tout entière de gens sur lesquels il croyait pouvoir compter : il les laissa tous auprès du cadavre; il descendit avec les autres vers Trarbach et de là se fit conduire, par un batelier, jusqu'à Trarbach, de l'autre côté de la Moselle, afin d'avertir aussi promptement que possible le sévère seigneur Pancratius Zumpt, juge du district, et de le conduire sur la mon-

Est élu : de Freycinet, rép., 203 voix.
Alpes-Maritimes.

Est élu : Chiris, rép., 200 voix.
Eure.

Est élu : Lepouzé, rép., 389 voix.
 M. Pouyer-Quertier, n'a obtenu que 369 voix.
Oran.

Est élu : Jacques, rép., 70 voix.
Orne.

Sont élus : Poriquet, 338 voix ; de la Sicotière, 332 ; de Flers, 315.
Pas-de-Calais.

Sont élus : Hugnet, rép., 551 voix ; Boucher-Cadart, rép., 526 ; Demiautte, rép., 516 ; Deveaux, rép., 507.

Puy-de-Dôme.

Sont élus : Guyot-Lavaline, rép., 415 voix ; Sal-

neuve, rép., 421 ; Goutey, rép., 403.
 M. de Barante, sénateur sortant, n'a obtenu que 155 voix.

Basses-Pyrénées.

Sont élus : Lacaze, rép., 416 voix ; Marcel Bar-

the, rép., 432 ; Renaud, rép., 408.
 Viennent ensuite : MM. Dagueneu 215 voix ; de Gontaut-Biron, 231.

Hautes-Pyrénées.

Sont élus : le général Delfis, rép., 378 voix ; Dupré, rép., 371.

Pyrénées-Orientales.

1^{er} tour de scrutin.
 Est élu : Arago, rép., 157 voix.
 Viennent ensuite : MM. Farines, rép., 139 voix ; Romeu, rép., 102 ; Jacomet, 81.
 Il y a ballottage.

Rhône.

Sont élus : Miliand, rép., 239 voix ; Vallier, rép., 231 ; Guyot, 231 ; Mugnier, rép., 168.

Haute-Saône.

Sont élus : Jobart, rép., 380 voix ; Noblot, rép., 477 voix.

Saône-et-Loire.

Sont élus : le général Guillemaut, rép., 561 voix ; Mathey, rép., 541 ; Demôle, rép., 551.

Sarthe.

Sont élus : Cordelet, rép., 257 voix ; Rubillard, rép., 248 ; Lemonnier, rép., 244.

Savoie.

Sont élus : Parent, rép., 310 voix ; Charguet, rép., 306.

Haute-Savoie.

Sont élus : Chaumontel, rép., 328 voix ; Chardon, rép., 322 voix.

Seine-Inférieure.

Sont élus : Pouyer-Quertier, 527 voix ; Ancel, 493 ; Lizot, 496 ; Robert, 469.

Seine-et-Marne.

Sont élus : Foucher de Careil, rép., 511 voix ; Adam, rép. 467 voix.

Seine-et-Oise.

Sont élus : Léon Say, rép., 655 voix ; Feray, rép., 653 ; Gilbert-Boucher, rép. 652.

Deux-Sèvres.

Sont élus : de Reynier, rép., 248 voix ; Goguel, rép., 247.

Somme.

Sont élus : Dauphin, rép., 609 voix ; Magniez, 604 ; Labitte, rép., 551.

Tarn.

Sont élus : Rigal, rép., 231 voix ; Barbey, rép., 225 voix.

Tarn-et-Garonne.

Sont élus : de Freycinet, rép., 153 voix ; Garisson, rép., 127 voix.

Var.

Sont élus : Ferrouillat, rép., 153 voix ; Brun, rép., 120 voix.

Vaucluse.

Sont élus : Gent, rép., 169 voix ; Elzéar Pin, rép., 162 voix.

Vendée.

Sont élus : Gaudinot, 199 voix ; de Cornulier, 200 ; Halgan, 201.

Vienne.

Sont élus : le général Arneaud, 202 voix ; le général Ladmirault, 188.

Haute-Vienne.

Sont élus : Ninard, rép., 145 voix ; Teisserenc de Bort, rép., 145.

Vosges.

Sont élus : Claude, rép., 428 voix ; George, rép. 395 ; Kiener, rép., 309.

Yonne.

Sont élus : Ribière, rép., 348 voix ; Charton, 344.

Sont élus : Parent, rép., 310 voix ; Charguet, rép., 306.

Haute-Savoie.

Sont élus : Chaumontel, rép., 328 voix ; Chardon, rép., 322 voix.

Seine-Inférieure.

Sont élus : Pouyer-Quertier, 527 voix ; Ancel, 493 ; Lizot, 496 ; Robert, 469.

Seine-et-Marne.

Sont élus : Foucher de Careil, rép., 511 voix ; Adam, rép. 467 voix.

Seine-et-Oise.

Sont élus : Léon Say, rép., 655 voix ; Feray, rép., 653 ; Gilbert-Boucher, rép. 652.

Deux-Sèvres.

Sont élus : de Reynier, rép., 248 voix ; Goguel, rép., 247.

Somme.

Sont élus : Dauphin, rép., 609 voix ; Magniez, 604 ; Labitte, rép., 551.

Tarn.

Sont élus : Rigal, rép., 231 voix ; Barbey, rép., 225 voix.

Tarn-et-Garonne.

Sont élus : de Freycinet, rép., 153 voix ; Garisson, rép., 127 voix.

Var.

Sont élus : Ferrouillat, rép., 153 voix ; Brun, rép., 120 voix.

Vaucluse.

Sont élus : Gent, rép., 169 voix ; Elzéar Pin, rép., 162 voix.

Vendée.

Sont élus : Gaudinot, 199 voix ; de Cornulier, 200 ; Halgan, 201.

Vienne.

Sont élus : le général Arneaud, 202 voix ; le général Ladmirault, 188.

Haute-Vienne.

Sont élus : Ninard, rép., 145 voix ; Teisserenc de Bort, rép., 145.

Vosges.

Sont élus : Claude, rép., 428 voix ; George, rép. 395 ; Kiener, rép., 309.

Yonne.

Sont élus : Ribière, rép., 348 voix ; Charton, 344.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT
 (27) du 10 Janvier 1882.

LE MYSTÈRE DE MONTROYAL

Par Ernest PASQUÉ.

Mais déjà l'on poursuivait les investigations et, tandis que l'on découvrait des taches de sang sur le manteau, pourtant assez éloigné du cadavre, un second trouvait un sachet en cuir contenant de la poudre et des balles.

Ce fut une horrible découverte, car les paysans n'avaient plus qu'une idée, c'est que, non-seulement Jost avait été dans les ruines au moment du crime, mais c'était lui-même qui en avait été l'auteur.

Les balles et la poudre trouvées près de son manteau, les taches de sang que portait ce dernier, ne le désaient-elles pas assez haut ?

— C'est lui qui l'a fait... Jost l'a tué et volé. Qui eût dit cela de cet homme!... Allons chez le juge de Trarbach !... Non, chez le bailli électoral de Croew; Kenewitz, est sous sa juridiction ; lui seul a le droit de s'emparer du meurtrier et de le pendre !

C'est ainsi que criaient péle-mêle les paysans, s'échauffant de plus en plus; et leurs discussions au sujet du pouvoir dont relevait le criminel eus-

instruit de ce qui était arrivé, qu'il se revêtit en grande hâte de son long habit brun à pans allongés, il s'affubla de son tricorne, prit en main son gros jonc d'Espagne, et se trouva bientôt revêtu de tous les insignes de ses hautes fonctions.

Il fit appeler le juge criminel, le geôlier de la tour, et deux aides munis de cordes, et tous reprirent le chemin de Montroyal.

Le sévère juge avait bien sujet de se hâter, car il y avait mille à parier contre un que son rival, le bailli de l'électorat de Trèves, lui enlèverait sans plus cette procédure et le corps du delit, s'il arrivait avant lui sur le lieu du crime.

Rickes fut complimenté par le juge sur le zèle dont il avait fait preuve et lui promit de s'en souvenir gracieusement à l'avenir, puis il s'informa après de lui de tout ce qu'il savait et surtout de tout ce qu'il ne savait point.

La petite troupe n'avait point encore atteint la rive opposée de la Moselle que M. le juge de Sponheim avait acquis la conviction pleine et entière que c'était Jost le coupable et qu'il fallait le traiter en criminel, c'est-à-dire le pendre.

Le juriste avisé songea à tout, toujours préoccupé qu'il était de mettre son confrère de Trèves dans l'impossibilité de mettre le nez dans cette importante affaire.

(A suivre.)

Belfort.

Est élu : Vieillard-Migeon, par 61 voix, contre M. Boisgeol, rép., qui a obtenu 50 voix.

Haute-Marne.

Est élu : Donnot, rép. 341 voix.

Inde-Française.

Est élu : de Freycinet, rép.

Les résultats complets donnent 64 sièges aux républicains et 15 aux réactionnaires.

Les républicains gagnent 22 sièges.

Parmi les sénateurs de droite battus, il faut citer : MM. de Talhouët, Caillaux, Vétillard, de Preissac, Delbreil, de Barante, Granier Dufournel, de Rainneville, l'amiral Dompierre d'Hornoy.

Informations

UN NOUVEL EMPRUNT

On lit dans le *Rappel* :

Le ministre des finances va être obligé dans le courant de l'année 1882 d'émettre un nouvel emprunt de 3 0/0 amortissable s'élevant à la somme de 640 millions. Ce sera le troisième emprunt de ce genre émis depuis la création du grand système de travaux publics de M. de Freycinet.

Le premier, qui a été émis en juillet 1878, était de 450 millions ; le second qui a été émis en mars 1881, était d'un milliard ; avec le troisième, il y aura en tout un peu plus de deux milliards de 3 0/0 amortissable émis par l'Etat.

Ce troisième emprunt est absolument indispensable ; car il est destiné à couvrir des dépenses autorisées par les Chambres et pour la plupart engagées. Ces dépenses concernent les grands travaux publics et la reconstitution de notre matériel militaire et naval.

Après avoir autorisé ces dépenses, les Chambres ont, par une loi spéciale, votée dans le courant de juillet 1881, décidé que les sommes nécessaires pour couvrir ces dépenses seraient prélevées provisoirement sur les ressources de la dette flottante et qu'une loi ultérieure déterminerait le mode d'emprunt destiné à pourvoir définitivement à ces dépenses.

On a voulu, en effet, réserver complètement la question de savoir si l'on maintiendrait ou non le type de la rente 3 0/0 amortissable. Mais il est à présumer que ce type sera au moins maintenu pour cet emprunt, et que, si l'on veut modifier le système imaginé par MM. Léon Say et Freycinet, on le fera à l'occasion de dépenses moins urgentes.

En tout cas, que l'on maintienne ou non le 3 0/0 amortissable, le nouvel emprunt que le ministre des finances va être obligé d'émettre ne pourra se faire qu'en vertu d'une loi, M. Allain-Targé devra donc soumettre aux Chambres, au cours de la session qui va s'ouvrir, un projet de loi pour régler la forme de l'emprunt.

Il est à remarquer que toutes les dépenses auxquelles il s'agit de pourvoir à l'aide de ce futur emprunt appartiennent à l'exercice 1881.

Mais il y a lieu de prévoir les dépenses extraordinaires de 1882, déjà votées par les Chambres, lors de l'adoption du budget de 1882.

Or, ces dépenses, s'élèvent déjà à 461 millions, dont 445 pour les grands travaux publics. Postérieurement, les Chambres ont voté une première provision de 40 millions pour la guerre et 16 millions pour la marine sur les dépenses extraordinaires de 1882. Ce qui fait déjà 517 millions à demander à un quatrième emprunt, qui, selon toutes probabilités, pourra être ajourné à 1883, de même que précédents avaient tous été retardés d'une année.

Le général Bataille est mort dans la matinée.

— Une manifestation a eu lieu dimanche à l'occasion de l'anniversaire de la mort de Blanqui.

Le cortège composé de trois cents personnes environ, portant des couronnes, s'est rendu au cimetière du Père-Lachaise, par la place de la Bastille et rue de la Roquette.

La police a été obligée d'intervenir à plusieurs reprises par suite des cris séditieux.

Vingt-trois arrestations ont été opérées parmi lesquelles celle de M^{lle} Louise Michel et de MM. Eudes et Cournet, anciens membres de la Commune.

Un coup de pistolet est parti du milieu de la foule.

L'auteur est resté inconnu, personne n'a été atteint.

A cinq heures, l'ordre était complètement rétabli.

Chronique locale

ET FAITS DIVERS.

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE DANS LE LOT
Rapport d'inspection générale. (Suite.)

DES CONSTRUCTIONS OU APPROPRIATIONS DES MAISONS D'ÉCOLE.

M. le Préfet, voulant assurer le plus largement possible l'exécution des dispositions de la loi du 1^{er} juin 1878, a invité, dans le courant

de l'année 1880, les maires du département à saisir les conseils municipaux, partout où il y avait lieu, de projets de construction ou de réparation des maisons d'école.

Un certain nombre de communes se sont mises à l'œuvre, et des dossiers dont l'instruction est complète, sont soumis, en ce moment même, à l'autorité supérieure.

Quelques assemblées, méconnaissant les intérêts communaux, ont refusé purement et simplement de se conformer aux prescriptions légales.

D'autres n'ont rien répondu aux pressantes communications qui leur étaient adressées.

Un relevé de la situation de chaque commune a fait connaître quels sont :

1^o Les bâtiments scolaires dont les communes sont propriétaires ;

2^o Les localités dans lesquelles il est urgent de construire ;

3^o Celles où des travaux de réparation ou d'appropriation sont nécessaires.

Des renseignements recueillis il résulte que 86 écoles de garçons, 17 écoles de filles et 8 écoles mixtes ont besoin de réparations, et que 94 écoles de garçons, 197 écoles de filles, 29 écoles mixtes doivent être construites à neuf.

A la fin de l'année 1880, parmi les écoles à reconstruire, il y en avait déjà 54 en cours d'exécution ou dont les projets étaient présentés !

On s'accorde à reconnaître que le gouvernement a donné « des subventions inespérées » à toutes les communes qui, en entrant résolument dans la voie du progrès, se montrent dignes de participer à ces bienfaits.

Il n'y aurait plus aujourd'hui, dans le Lot, que 46 communes qui, malgré des besoins évidents, auraient refusé de répondre à l'invitation d'avoir à assurer leurs services scolaires, et pourraient, par suite, être imposées d'office en conformité des dispositions de l'article 15 de la loi précitée.

J'en joins la liste à mon rapport d'ensemble ; elle contient les indications indispensables pour apprécier :

1^o Les ressources ordinaires et extraordinaires des différentes localités ;

2^o La nature et le montant de la dépense ;

3^o Les emprunts à contracter ;

4^o Les ressources disponibles ;

5^o Les subventions que le département et l'Etat auraient à fournir.

Je crois qu'il serait très désirable qu'un tableau de ce genre fût publié dans tous les départements où les assemblées communales ne sont pas assez stimulées ; il se prêterait à des comparaisons intéressantes, et peut-être les conseils municipaux réfractaires, plus complètement éclairés sur leurs obligations, comprendraient-ils mieux l'avantage qu'ont les communes à s'acquitter des charges qui leur incombent sans s'y laisser contraindre.

L'effet moral produit dans le Lot par la publicité donnée à l'état des communes à imposer d'office a été considérable.

En n'hésitant pas à prendre une pareille mesure à la veille des élections, en quelque sorte, l'administration départementale a montré que les intérêts de l'enseignement populaire sont ceux qui lui sont les plus chers et qu'elle les fait passer avant tous les autres.

DU PERSONNEL ENSEIGNANT.

Si les instituteurs du Lot ne sont pas tous également à la hauteur de leur tâche, si la culture intellectuelle n'est chez quelques-uns d'entre eux guère qu'à l'état d'ébauche, on ne saurait leur refuser un sens honnête et droit qui les rend sympathiques et fait qu'on se montre indulgent pour des imperfections de détail dans l'accomplissement de leurs devoirs professionnels.

Les instituteurs et les institutrices n'ont, sauf une seule exception, encouru aucune peine disciplinaire dans le courant de l'année passée.

Le Lot est un de ces départements privilégiés dans lesquels la concurrence entre les maîtres laïques et les maîtres congréganistes n'a servi qu'à exciter le désir de mieux faire. Là où les congréganistes ont cessé d'être en faveur près des familles, ils se sont retirés d'eux-mêmes après une épreuve de courte durée, et des laïques les ont remplacés. Là où les deux ordres d'enseignement se partageaient les suffrages, on a pu parfois créer une école pour chacun d'eux. Et, devant les prévisions de la loi future, les supérieures générales des congrégations de femmes auraient dès maintenant consenti à ne proposer à l'autorité académique, pour la direction des écoles publiques, que des religieuses pourvues d'un brevet élémentaire.

Le personnel enseignant laïque se composait au commencement de l'année 1880, de 317 instituteurs titulaires avec 23 adjoints, et de 112 institutrices avec 2 adjointes seulement.

Les écoles congréganistes comptaient 14 instituteurs et 158 institutrices, avec un nombre d'auxiliaires qu'on n'a pu exactement déterminer.

Je demanderai que leur situation dans plusieurs écoles soit promptement régularisée.

Les écoles dirigées par les Frères des Ecoles chrétiennes ou par les Frères du Paradis se sont, on le voit, peu multipliées dans le département du Lot ; on n'en pourrait dire autant des écoles congréganistes de filles.

Aussi les communautés religieuses se sont-elles fixées à demeure dans une contrée où on ne leur a pas sérieusement disputé le terrain jusqu'à cette heure.

Le ministre de la guerre vient d'arrêter la liste des corps pour lesquels des engagements volontaires sont ouverts, et le chiffre maximum des engagements à recevoir pour chaque corps, jusqu'au 31 décembre 1882.

Les 144 régiments d'infanterie de ligne, chacun 40 engagés.

Les 30 bataillons de chasseurs à pied, chacun 20.

Les 4 régiments de zouaves, nombre illimité.

Les 3 régiments de tirailleurs algériens, nombre illimité.

Le régiment de sapeur-pompier de la ville de Paris, 40.

Les régiments de cuirassiers, chacun 30.

Les 26 régiments de dragons, chacun 30.

Les 20 régiments de chasseurs, chacun 50.

Les 4 régiments de chasseurs d'Afrique, nombre illimité.

Les 2 régiments de spahis, chacun 12.

Les 38 régiments d'artillerie, chacun 50, y compris le train d'artillerie.

Pour 2 régiments d'artillerie-pontoniers, chacun 20.

Pour les 10 compagnies d'ouvriers d'artillerie, les 3 compagnies d'artificiers, le nombre des engagés volontaires reste indéterminé : il dépendra des besoins des établissements d'artillerie.

Les 4 régiments du génie, chacun 180.

Les 4 compagnies d'ouvriers de chemins de fer, chacune 12.

Les 20 escadrons du train des équipages militaires, chacun 26.

Les 20 sections de secrétaires d'état-major et du recrutement jusqu'à concurrence du complet déterminé.

Les 25 sections de commis et ouvriers militaires d'administration, 458 engagés en totalité.

Les 25 sections d'infirmeries militaires, 80 engagés en totalité.

Un décret du 3 janvier dernier a institué un concours annuel pour l'obtention de bourses nationales d'enseignement primaire supérieur. Le ministre de l'instruction publique vient de fixer ainsi qu'il suit les dates de ce concours :

Candidats de la 1^{re} et de la 2^e série (garçons) 20 avril.

Candidats de la 1^{re} et de la 2^e série (filles) 24 avril.

Le montant des bourses est fixé par année d'après le tarif maximum suivant :

Bourses d'internat	500
— de demi-pension	250
— familiales	400
— d'externat dans les établissements libres.	100

Nous lisons dans le *Journal de Lot-et-Garonne* :

Vendredi dernier, vers l'entrée de la nuit, cinq individus, à la mine des plus suspectes et accompagnés d'un énorme chien de Terre-Neuve, se présentaient au château de Gache, commune de Bozet, demandant de l'argent, où tout au moins l'hospitalité pour la nuit.

Sur le refus des domestiques d'accéder à leurs demandes, ces individus se retirèrent en proférant des menaces.

Dans la même nuit, ils se présentaient à la porte du couvent de Bozet et renouelaient leurs obsessions. A la vue de ces sinistres figures, la sœur portière se mit à sonner la cloche pour donner l'alarme, ce qui fit fuir ces vagabonds.

Le lendemain la gendarmerie de Lavardac prévenue, se mit immédiatement à la recherche de cette bande. Elle fut assez heureuse de mettre la main sur l'un d'eux qui pourra bien faire retrouver ses acolytes.

CONSEIL GÉNÉRAL. — SESSION D'AOUT.

Séance du 10 septembre 1881 (Suite).

Le même rapporteur propose d'adopter, conformément aux propositions de M. le Préfet, le budget rectificatif des recettes et des dépenses départementales de l'exercice 1881.

Adopté.

Au nom de la même commission, M. de Lamaze propose :

1^o De rejeter, faute de fonds, la demande de subvention présentée par la Société générale de protection pour l'enfance abandonnée ou coupable.

Adopté.

2^o D'approuver les comptes départementaux présentés par M. le Préfet et déposés sur le bureau du Conseil.

Adopté.

Au nom de la commission des travaux publics, M. Mayzen propose d'adopter le projet d'élargissement du chemin de grande communication n^o 13, dans la traverse de Cazals.

Adopté.

M. Cuniac, au nom de la commission des travaux publics, donne lecture d'un rapport de M. l'agent-voyer en chef faisant savoir que le crédit de 2,804 fr. 28 restant à dépenser sur le fonds d'emprunt à la clôture de 1880, en ce qui concerne les chemins vicinaux d'intérêt commun n^{os} 63 et 68, ne pourra plus être employé aux travaux de ces deux lignes. M. l'ingénieur en chef demande que cet excédant de crédit soit affecté à une partie du chemin d'intérêt commun n^o 25.

Le rapporteur conclut au rejet pur et simple du virement de fonds proposé.

Adopté.

Le même rapporteur propose de renvoyer devant la juridiction compétente la réclamation présentée par le sieur Labro, de Montcuq, et par laquelle ce propriétaire se plaint de dommages à lui occasionnés par suite de l'établissement, sur le canal d'aménée de son moulin, de trois aqueducs établis pour le service de la route départementale n^o 11.

Adopté.

M. Cuniac met sous les yeux du Conseil général l'étude qui a été faite d'une ligne ferrée entre Castel-franc et St-Clair. M. l'ingénieur pense que ce projet doit être soumis à l'approbation de M. le ministre des travaux publics, comme empruntant la route nationale n^o 111.

Au nom de la commission des travaux publics, M. Cuniac remercie M. l'ingénieur de la sollicitude avec laquelle l'étude de ce tramway a été faite et exprime, quant à lui, toute sa satisfaction de voir en si bonne voie un projet dont il a eu l'initiative, et prie le Conseil de recommander vivement à M. le Ministre le projet de cette ligne.

Adopté.

M. de Verninac, rapporteur de la même commission, propose :

1^o D'approuver le rapport de M. l'ingénieur en chef, en date du 19 août 1881, en ce qui touche la répartition des 250,000 fr. réalisés ou à réaliser sur les fonds de la loi du 12 mars 1880 (exercice 1881) et propose de déléguer la commission départementale pour la répartition de la somme de 135,848 fr. soit entre les emprunts communaux, soit entre les subventions à allouer aux communes pour les chemins vicinaux ordinaires ;

2^o De maintenir les subventions déjà promises sur l'exercice 1881 pour les chemins vicinaux ordinaires, sauf à ne les verser qu'au fur et à mesure de l'encaissement par le département des fonds d'emprunt ;

3^o D'approuver en principe les états 1 et 2 dressés par M. l'ingénieur en chef pour l'exercice 1882, des chemins vicinaux ordinaires à subventionner ;

4^o D'approuver les propositions de M. l'ingénieur en chef, en ce qui touche l'entretien des chemins de grande communication et d'intérêt commun en augmentant les crédits portés aux prévisions budgétaires d'une somme de 14,186 fr., conformément au tableau présenté par M. le Préfet le 23 août 1881 (augmentation à imputer sur le sous-chapitre XVII) ;

5^o De fixer, par les tableaux ci-joints, les fonds d'emprunts à appliquer aux travaux neufs à exécuter soit sur les chemins de grande communication, soit sur ceux d'intérêt commun, tableaux dressés d'accord avec M. l'ingénieur en chef.

Enfin, la commission propose d'émettre le vœu très instant que la caisse des chemins vicinaux verse au département, le plus rapidement possible, les sommes empruntées pour compléter notre réseau vicinal.

Adopté.

(A suivre).

Par suite d'une décision récente de l'administration des chemins de fer d'Orléans, les employés des bureaux de cette administration reçoivent, dès leur débuts, un chiffre d'appointements qui ne peut être inférieur à quinze cents francs. Cette mesure vient d'être généralisée. Tous les employés des bureaux qui ne recevaient jusqu'ici que douze cents francs sont portés, depuis le 1^{er} janvier, à quinze cents fr.

CONCOURS RÉGIONAL D'ALBI

La direction de l'agriculture fait savoir que pour être admis à prendre part au concours régional d'Albi qui aura lieu en 1882, du 20 au 30 mai, on doit en faire la déclaration à M. le ministre de l'agriculture, sur des feuilles spéciales qui sont délivrées gratuitement, ainsi que les programmes, au ministère à Paris, et dans les préfectures et sous-préfectures des départements.

Cette déclaration doit être parvenue au ministère, à Paris, le 10 avril 1882.

UN INCENDIAIRE. — Mardi, 3 janvier, la gendarmerie de Labastide a arrêté le nommé Herbeil, Léon, propriétaire, demeurant à Chayrou, village de Labastide. Il est prévenu d'avoir mis volontairement le feu à sa maison.

Quelques jours avant l'incendie, il avait emporté de sa maison toutes ses récoltes et son linge. Le sinistre était déjà réglé par la compagnie qui avait assuré l'immeuble, lorsqu'on a eu des renseignements sur l'origine du feu.

Un désaccord survenu avec sa belle-sœur qui réclamait le payement de son mobilier qu'elle n'avait pas assuré, a fait tout découvrir. Elle a dénoncé Herbeil parce qu'il ne voulait pas faire droit à sa demande.

PIO-POCKETS. — Le 2 janvier c'était jour de foire à Limogne; une belle et joyeuse foire où chacun s'abordait avec des souhaits de bonne année; on se donnait des étrennes entre amis. Mais quelques-uns, désespérant sans doute d'en recevoir, trouvèrent plus simple de les prendre.

Voilà comment il arriva qu'un pauvre domestique de Calvignac et un cultivateur de Cénevières firent chacun, bien malgré eux, une étrenne d'environ 50 fr. à quelque adroit filou qui leur prit carrément leur porte-monnaie dans la poche de leur pantalon.

On voit par là que ce genre d'industrie qu'on n'aurait cru possible qu'à Londres et à Paris tend à se décentraliser. Nous ne disons pas tant mieux.

Le *Republicain du Sud-ouest* annonce qu'à la suite du refus des adjoints et du Conseil municipal de Toulouse, de prêter leur concours au maire pour les visites officielles du jour de l'an, ce dernier a remis sa démission à M. le préfet de la Haute-Garonne.

Depuis quelques temps déjà, des dissentiments existaient entre M. le Maire de Toulouse et le Conseil municipal de cette ville.

Une rencontre à l'épée a eu lieu, lundi matin à Montauban, entre MM. Coffignal, rédacteur du *Republicain de Tarn-et-Garonne*, et M. Louis Royer, rédacteur du *Progrès de Tarn-et-Garonne*.

Le duel a eu lieu à trois heures de l'après-midi, dans la forêt de Montech.

Après douze minutes de combat, M. Coffignal a été blessé au bras droit et les témoins ont déclaré l'honneur satisfait.

ASSASSINAT. — Un assassinat a été commis dans la commune de Saint-Quintin, canton de Mirepoix.

Le sieur Faure, boucher, à Lagarde, a tué la femme Serrus, avec laquelle il vivait en concubinage; il lui a tiré trois coups de revolver, dont l'un l'a atteinte entre la neuvième et la dixième côte, un second dans la région du cœur, et le troisième l'a effleurée. La mort a été à peu près instantanée.

Le meurtrier a été trouvé à environ 600 mètres de la maison, pendu à un arbre; la mort remontait à une heure. On a trouvé sur lui divers papiers faisant connaître qu'il était l'auteur du meurtre de la femme Serrus.

Le *Journal d'Hygiène* donne le conseil suivant :

Ne lisez jamais au lit dans une position horizontale, cela provoque une tension du nerf optique très fatigante pour la vue. Si l'habitude est, chez vous, plus forte que la volonté, atténuez du moins l'inconvénient par le traitement suivant :

Baignez chaque soir vos yeux dans l'eau salée; pas trop de sel pourtant, afin d'éviter une sensation cuisante. Rien n'est plus fortifiant pour la vue et nous avons connu plusieurs personnes qui se sont parfaitement trouvées de ce simple et facile tonique. Ne forcez jamais vos yeux à travailler ou à lire à la lueur d'une lumière insuffisante ou trop éloignée; cette opération est aussi dangereuse pour l'œil, que la lecture d'un livre à la lumière d'un soleil ardent.

Le Père P..., supérieur apostolique des Frères Lazaristes s'était rendu chez un banquier de la rue de Provence, où il avait touché une somme de 35,000 fr. en billets de banque; il tenait ses billets à la main au moment de monter dans sa voiture qui stationnait près de la porte. Deux messieurs, qui parlaient à haute voix, avec un accent anglais très prononcé, passèrent près de lui. L'un des deux laissa tomber sa canne et se baissa comme pour la ramasser; mais, au lieu de cela, il prit le Père P... par une jambe et le fit tomber. Pendant ce temps, l'autre individu s'empara de la liasse de billets de banque, que le religieux avait lâchée au moment de sa chute, et tous deux prirent la fuite dans la direction du faubourg Montmartre. — Lorsque le Père P... se releva, sans se rendre compte d'abord de ce qui venait d'arriver, les hardis malfaiteurs avaient disparu. Le Père P... a fait sa déclaration au commissaire de police de son quartier et lui a donné le signalement des deux filous; il croit qu'ils se trouvaient dans les bureaux du banquier lorsque le caissier lui a remis la somme. L'argent soustrait provenait des souscriptions de la Ste-Enfance et était destiné à l'entretien d'écoles dirigées par les Lazaristes dans l'extrême-Orient.

On lit dans le *Salut public* de Lyon, du 30 : Il y a quelques jours, M. X..., négociant bien connu de notre ville, recevait la visite d'un personnage vêtu avec une rare élégance, portant à la boutonnière une rosette multicolore des plus apparentes.

Après avoir décliné ses noms et qualités, il expliqua en fort bons termes le but de sa visite. Il arrivait, disait-il, d'Angleterre, on après des recherches patientes et laborieuses, il était enfin parvenu à découvrir une mystérieuse combinaison chimique, dont l'exploitation devait révolutionner le monde et donner à son auteur gloire et profit. Il ne s'agissait de rien moins que d'augmenter la densité de l'or des deux tiers environ, grâce au procédé inventé par lui. Ce nouveau Flamel finit en offrant à son interlocuteur de partager avec lui les immenses bénéfices qui devaient en résulter, à condition cependant que celui-ci fournirait, à titre d'essai, la matière nécessaire aux premières expériences. Quelque peu surpris par cette proposition passablement étrange, M. X..., demanda à réfléchir. Après une longue hésitation, assez naturelle du reste, il se décida pourtant à accepter ce nouveau genre d'association.

Un local fut loué dans le centre de la ville, pas trop loin du domicile de M. X..., qui occupa sur la place des Terreaux un fort bel appartement. Une cuve et des creusets furent installés, et le jour de l'expérience fut définitivement fixé. La veille de ce grand jour, M. X..., fit apporter dans le mystérieux local, pour 63,000 francs d'or. Le tout fut laissé à la disposition du célèbre inventeur. Le lendemain, c'est-à-dire avant-hier, M. X..., ne voyant pas arriver son nouvel associé, se rendit à son laboratoire. Il frappa à plusieurs reprises; personne ne répond. Il frappe encore; on ne répond pas davantage. Inquiet il envoya quérir un serrurier. La porte est ouverte, et M. X..., constate avec stupéfaction que le laboratoire est vide et que le trop célèbre inventeur a disparu en emportant les 63,000 francs qu'il avait eu la naïveté de lui confier.

Une plainte a été déposée au parquet, et

M. Vial, juge d'instruction, a été chargé de cette affaire.

Recette pour fabriquer du sirop de pommes : Pelez et coupez en tranches très minces douze belles pommes de rainette. Mettez-les dans un vase de faïence avec une livre et demie de sucre et six cuillerées d'eau. Bouchez le vase et mettez-le au bain-marie pendant deux heures, en entretenant l'eau bouillante. Remuez le vase de temps en temps, sans le sortir de l'eau, car, s'il était saisi par le froid, il pourrait casser. Après les deux heures de cuisson, on laisse éteindre le feu et le vase se refroidir sans le sortir du bain. Quand le sirop est presque froid, aromatisez-le en y exprimant du suc de citron ou en ajoutant une cuillerée d'esprit de canelle ou de fleur d'oranger. On versera très doucement le sirop dans les bouteilles, pour ne pas le troubler.

THÉÂTRE DE CAHORS

Le succès de la troupe lyrique de M. Mariani s'affirme de plus en plus. Les deux dernières représentations ont marché avec un entrain parfait et rarement nous avons vu à Cahors une mise en scène aussi convenable comme décors et comme personnel. Les dames y font très bonne figure, ma foi, et chantent avec un ensemble suffisant, sous la direction d'un chef d'orchestre expérimenté.

Les divers rôles des *Mousquetaires au Couvent* ont été vaillamment tenus. Nous possédons en M. Roche, un comique qui nous promet de bonnes soirées, et qui a mis dans tout son relief le personnage de l'abbé *Bridaine*.

M^{me} Conti a joué *Simonne* avec toute la désinvolture voulue. M. Pilo a titubé le rôle de *Brissac* avec un brio communicatif.

Bref, deux excellentes soirées qui doivent encourager le public à fréquenter plus assidûment le théâtre, et la direction à faire mieux encore.

Dernières Nouvelles

Berlin, 9 janvier.

L'empereur Guillaume, serait décidé à faire proclamer son fils, le prince Frédéric-Guillaume, régent du royaume de Prusse. Le moment choisi pour cela est le 22 mars prochain, jour où l'empereur aura quatre-vingt-cinq ans révolus.

Paris, 10 janvier.

On parle et très sérieusement, de M. de Freycinet pour la présidence du Sénat.

M. Camescasse, préfet de police, a eu ce matin un long entretien avec le ministre de l'intérieur, au sujet de la manifestation de dimanche, au Père Lachaise. Il a déclaré que, d'après le rapport des agents, M. Frédéric Cornet a fait tout ce qui était en son pouvoir pour dissuader ses amis de résister aux agents, et que toute la faute de l'échauffourée doit retomber sur M. Eudes, l'ex-général de la Commune.

Dix gardiens et un officier de paix ont été légèrement blessés.

Le jugement des manifestants maintenus en arrestation a commencé à quatre heures.

Si l'on en croit le *National* les élections législatives qui avaient été fixées par décret au 29 janvier, seraient retardées de huit jours. Un nouveau décret qui paraîtra incessamment, convoquerait les collèges électoraux pour le 5 février.

Ces élections seront précédées du mouvement administratif qui a été annoncé depuis quelques jours. Aucun préfet ne serait mis à la retraite.

Le projet de budget de 1883 aujourd'hui arrêté, présentera un excédent de plusieurs millions.

Bourse de Paris.

Cours du 10 janvier.	
Rente 3 p. %	84.00
— 3 p. % amortissable	84.00
— 3 p. % amort. nouveau	84.30
— 4 1/2 p. %	113.00
— 5 p. %	114.30

BIBLIOGRAPHIE

LE TOUR DU MONDE, *Nouveau journal de Voyages*. — Sommaire de la 4095^e livraison (31 décembre 1881). — Excursion aux nouvelles découvertes minières du Colorado, par M. Edouard de Laveleye. — Texte et dessins inédits. — Douze dessins de Taylor, D. Lancelot, A. Sirouy. — Revue géographique par MM. C. Maunoir et H. Duveyrier. — Hachette, boulevard St-Germain, 79, Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 474^e livraison (31 décembre 1881). — TEXTE: Le roman d'un cancre, par J. Girardin. — Le jardin du Hamma à Alger, Paul Pelet. — Grande Jeanne, par André Gérard. — Il sera Prince, par A. Mendle. — DESSINS: Tofani, Alexandre de Bar, Gilbert. — Hachette, boulevard St-Germain, 79, Paris.

JOURNAL DE L'AGRICULTURE, fondé et dirigé par J.-A. BARRAL (G. Masson, éditeur, 120, boulevard Saint-Germain, Paris.) Un an, 20 fr. — Sommaire du N^o 664, du 31 décembre 1881: J.-A. Barral. Chronique agricole. — Nouvelles de l'état des récoltes en terre. — Pollas. Culture de la vigne dans le sable. — Sagnier. La société des agriculteurs du Nord. — De Puy-Montbrun. Situation agricole dans le Tarn. — Muller. La peste des écrevisses. — J. Barral. Chauffage des serres et des appartements. — Laffite. Sur l'œuf d'hiver du phylloxéra. — Cassé. La péripneumonie contagieuse. — Sacc. Un nouvel animal domestique. — Sagnier. Société nationale d'agriculture. — Revue commerciale. — Prix courant des denrées agricoles. — Bulletin financier. — Table alphabétique des auteurs. — Table alphabétique des gravures. — Table analytique des matières. — GRAVURE NOIRE: Chauffage d'une serre par des poêles mobiles de Choubersky.

LA LUMIÈRE ÉLECTRIQUE, *journal universel d'électricité*. 51, rue Vivienne, Paris. — Sommaire du n^o du 28 décembre. — Organisation des bureaux téléphoniques; Th. du Moncel. — Une forme industrielle de la machine Paccinotti; F. Géraldy. — Exposition internationale d'Electricité: I. La salle à manger; C.-C. Soulages. — Recherches sur les piles (11^e article); A. d'Arsonval. — Etude sur les dynamiques; R. Coulon. — Revue des travaux récents en électricité: Une nouvelle machine d'induction électro-médicale. — Nouvelle disposition de l'accumulateur au minium. — Influence du rayonnement lumineux sur la résistance de l'argent. — Détermination du pouvoir de lairant des radiations simples. — Relations entre la résistance électrique des fils d'acier et leur composition chimique. — Correspondance: Lettre de M. Descamp. — Faits divers.

REVUE BRITANNIQUE. — Sommaire de la livraison de décembre 1881. — Sciences. — Philosophie. — Le progrès en médecine. — Souvenirs politiques et littéraires. — Le comte de Circourt. — Nouvelles. — Scènes de mœurs. — La belle Sabotière. — Mangé par les lions. — Politique contemporaine. — Question d'Orient. — L'Autriche et la Russie en Orient. — Economie. — Finances. — La question de l'argent et les instruments de crédit dans la seconde moitié du dix-neuvième siècle (2^e extrait). — Sciences de la vie provinciale au XVIII^e siècle. — Les états de Vitry-le-François. — Correspondances de la *Revue Britannique*. — Correspondance d'Amérique. — Correspondance d'Orient. — Correspondance d'Italie. — Correspondance de Londres. — Correspondance d'Allemagne. — Chronique et bulletin bibliographique.

REVUE SCIENTIFIQUE. — Sommaire du n^o 27 (31 décembre 1881). — L' reproduction artificielle des roches éruptives, par M. F. Fouqué. — La Géographie au Congrès d'Alger, par M. Georges Renaud. — Recherches sur les matières albuminoïdes, par M. Bleunard. — Académie des sciences de Paris. — Chronique. — Table des matières du second semestre de l'année 1881.

REVUE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE. — Sommaire du n^o 27 (31 décembre 1881). — Le Ministère des postes et télégraphes; résultats, d'après M. Alfred Hérald, député. — Les Américains en Europe, d'après MM. Howells et Henry James, par M^{me} Jeanne Mairet. — Etrennes 1882. — Les romans d'éducation. — Causerie littéraire. — Revue de l'étranger, par M. Georges Lyon. — Bulletin. — Table des matières du second semestre 1881 (tome XXVIII de la collection). — On s'abonne au bureau du journal, 108, boulevard Saint-Germain, à Paris.

LA NOUVELLE REVUE. — Sommaire de la livraison du 4^{er} janvier 1882. — L'Académie de France à Rome, par M. Ch. Gounod. — Etudes d'histoire religieuse: L'Eglise naissante. — Saint Paul (*Fin*), par M. Ernest Havet. — Un Mémoire inédit d'Alph. de Lamartine. — Introduction de M. H. Deloncle. — Les Anesthésiques et la douleur, par M. le Dr Edouard Heckel. — Les Millions honteux (Cinquième partie), par M. Hector Malot. — Tableaux algériens: Les Chiens du Douar. — Les Noces de Messaouda, par M. Gustave Guillaume. — Médaillons contemporains: André Thénriet, par André Lenoyne. — La Migraine de M^{me} Bastoul, par M. Jules Troubat. — Le Tourment divin (poème), par M. Sully-Prudhomme. — Revue du Théâtre: Musique, par M. Louis Gallet. — Revue du Théâtre: Drame et Comédie, par M. Henri de Bornier. — Lettres sur la Politique extérieure. — Chronique politique. — Journal de la quinzaine. — Bulletin bibliographique. — Paris, 23, boulevard Poissonnière.

AVIS

A affermer un Moulin à farine, situé sur le Ruisseau du Vert à 500 mètres environ de Catos.

Pour les renseignements, s'adresser à M^{me} V^o de Vallon, à CATOS, (Lot).

MICHELET. — Histoire de France et de la Révolution française. 28 vol. in-8°, accompagnés de 200 gravures hors texte. Prix : 196 fr., payables 10 fr. par mois. Chaque ouvrage se vend séparément : l'Histoire de France 133 fr.; l'Histoire de la Révolution française 63 fr., payables 5 fr. par mois.

Grand Atlas départemental de la France, de l'Algérie et des Colonies. 106 cartes coloriées, texte contenant la matière de 10 volumes in-8°. Prix : 125 fr., payables 5 fr. par mois.

Grand Atlas universel de DUFOUR. 40 cartes double in-folio, coloriées avec soin. 1 volume relié. Prix : 90 fr., payables 5 fr. par mois.

Guerres de la Révolution et du premier Empire. 13 volumes in-8°, contenant 166 cartes et plans gravés sur cuivre, avec un magnifique Atlas relié, contenant 72 planches in-folio, représentant les principales batailles. Prix : 100 fr., payables 5 fr. par mois.

L'Art national, par H. DU CLEUZIOU. Des origines à la Renaissance du XIII^e siècle. 2 vol. illustrés de 20 chromolithographies, 20 grandes gravures hors texte et plus de 800 bois. Prix : 80 fr.; relié 100 fr., payables 5 fr. par mois.

Librairie A. PILON. (A. LE VASSEUR, successeur), 33, rue de Fleurus, Paris.

LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT ET C^o
56, RUE JACOB, A PARIS

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND.

L'élévation des salaires étant progressive et continue, oblige un grand nombre de familles à s'imposer des privations sérieuses pour maintenir l'équilibre de leur budget.

Il y a pour les femmes un moyen d'éviter la dépense causée par la main-d'œuvre : être sa propre couturière, lingère et modiste, en s'abonnant à la Mode illustrée, qui fournit avec les patrons excellents de tous les objets utiles, l'enseignement pratique et théorique de leur exécution.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste, à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^o, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

PR IX POUR LES DÉPARTEMENTS :

1^{re} édition : 3 mois, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ; un an, 14 fr.

4^e édition, avec une gravure coloriée chaque numéro.

3 mois, 7 fr. ; 6 mois, 13 fr. 50 ; un an, 25 fr. S'adresser également dans toutes les librairies des départements.

Etude de M^e SABOURIN, avoué à Cahors, rue du Lycée n° 5.

VENTE

Sur licitation en trois lots.

A l'audience du tribunal civil de première instance de Cahors, devant M. Arnault, juge audit tribunal, à ces fins commis au plus offrant et dernier enchérisseur,

De divers immeubles situés dans la commune de Cahors, consistant en :

1^o — Une maison d'habitation sise à Cahors, rue Brives, n° 13, et rue Nationale, portant le n° 1859 de la section N, du plan cadastral, d'une superficie de un are ;

2^o — Une vigne située à Combe de Bonnefonds, commune de Cahors, côté gauche du chemin portant le n° 954, section G, du plan cadastral d'une superficie de un hectare, quatre-vingt-huit ares quatre-vingt-dix centiares ;

3^o — Une autre vigne et une friche sises au lieu dit Combe de Bonnefonds, commune de Cahors, formée de la réunion des parcelles n°s 280, 281, 282, et 283 section H du plan cadastral, placée à droite du chemin, d'une superficie totale de un hectare vingt-six ares.

Lesdits immeubles dépendant des communautés ayant pu exister et des successions confondues des époux Banel, père et mère.

Mises à prix.

Premier lot.
Six mille francs, ci. 6.000 fr.
Deuxième lot.
Six cents francs, ci. 600 »
Troisième lot.

Quatre cents francs, ci. 400 »
L'adjudication aura lieu le vingt-cinq janvier mil huit cent quatre-vingt-deux, midi précis.

S'adresser pour de plus amples renseignements, à M^e Sabourin, avoué poursuivant, détenteur d'une copie du cahier des charges, en son étude sus-indiquée, lequel pourra être chargé d'enchérir pour toute personne solvable.

Les Dragées digestives du D^r Clauzel sont actuellement reconnues comme la remède le plus efficace, le plus agréable et le seul

infaillible pour la guérison des mauvaises digestions et de toutes les maladies de l'estomac et de l'intestin.

Des expériences faites à Vichy et dans les hôpitaux démontrent leur supériorité sur tous les digestifs, connus jusqu'à ce jour.

Un flacon de 100 dragées, 2 fr. 50. — Dépôt dans toutes pharmacies.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS

Rendus sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, la :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois vomissements, même en gros-esse ; diarrhées, disenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose ; tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins muqueux, cerveau et sang. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants, 33 ans de succès, 100,000 cures, y compris celle de M^{me} la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluckow, M^{me} la marquise de Bréhant, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le D^r Prof. Dédé, etc.

N° 99,625 : Avignon, 18 avril 1876. La Revalscière m'a guérie, à l'âge de 61 ans, d'une épouvantable maladie de vingt ans, des oppressions les plus terribles, à ne pouvoir faire aucun mouvement, avec des maux d'estomac jour et nuit, et des insomnies horribles. — BOREL, née Carbonnetty.

Cure N° 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affection de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie ; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de la Revalscière. — Léon PEYCLET instituteur à Chevrous (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore 50 fois son prix en mé

decines. En boîte 1/4 kil., 2 fr. 15 1/2, kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 12 kil., 70 fr. — La Revalscière chocolatée au même prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt partout chez les bons pharmaciens et épiciers, Du Barry et C^o (limited), 8, rue Castiglione, Paris. SE MÉFIER DES CONTREFAÇONS ET SUBSTITUTIONS FRAUDULEUSES.

Cure n° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, des souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesses sueurs nocturnes.

Dépôt à Cahors, Vinel droguiste.

RÉCOMPENSE A PLUSIEURS EXPOSITIONS
DEMANDEZ PARTOUT

DÉLICIEUSE LIQUEUR DE PIN

DITE

ÉLIXIR DES VOSGES

TONIQUE ET HYGIÉNIQUE



MÉDAILLE D'OR

Cette liqueur se recommande par ses propriétés balsamiques et stomachiques ; étendue d'eau, elle remplace avantageusement le SIROP DE PIN, dont elle renferme les principes actifs. FOURGEAUD ET LACOSTE, inventeurs et fabricants, à Périgueux.

Dépôts dans les principaux établissements.

CABINET DENTAIRE

Monsieur JACQUET, chirurgien-dentiste du bureau de bienfaisance, donnera ses consultations dentaires, tous les jours, pour les indigents de Cahors, à l'Hôtel-de-Ville, de 11 heures du matin à midi.

Il traite également toutes les affections de la bouche dans son cabinet rue du Lycée, n° 4. Visible tous les jours de 8 heures du matin à 11 heures, et de 1 heure du soir à 6 heures.

N.-B. — Abonnement pour l'entretien de la bouche, pour un an 10 francs et 5 francs pour la classe ouvrière.

Pour MM. les militaires, on fera des prix exceptionnels.

MAISON DES 100,000 PALETOTS

Boulevard Nord, CAHORS

A. PAQUIGNON

MAISON PRINCIPALE A PÉRIGUEUX

rue Tallefer et rue Condé, fondée en 1843.

Médaille d'Or à l'Exposition nationale de Périgueux.

VÊTEMENTS SUR MESURE

HAUTES NOUVEAUTÉS.

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

RAYON SPÉCIAL DE CHEMISES

Dirigé par un Coupeur spécial breveté s. g. d. g.

Envois sur demande de Marchandises à condition et d'Echantillons, avec indications nécessaires pour prendre mesure soi-même.

La Maison des 100,000 Paletots garantit la qualité de toutes ses Fournitures. Elle échange ou rembourse celles qui ont cessé de plaire.

PRIX FIXE INVARIABLE

Tous les Envois sont faits Franco.

LOU MORTYRE

DE

SENTO ESPERIO

Poésie qui a obtenu une Médaille d'Argent par

M. Justin GARY, curé de Cénevières

En vente chez tous les Libraires, chez l'auteur et au bureau du Journal, prix : 50 cent. et 60 cent. par la poste.

A VENDRE

EN BLOC OU A PARCELLES

Une jolie propriété composée de maison de maître, grange, étable, cour de 15 ares, terre et jardin de 77 ares et prairie de 1 hect. 62 ares ; le tout de première classe, ne formant qu'un seul article traversé par un chemin vicinal situé à Espère, sur la route nationale n° 111, à 800 mètres de la station d'Espère sur le chemin de Montauban à Brive, et à 2.500 mètres de celle de Mercuès sur celui de Cahors à Libos.

S'adresser à M. Bris, géomètre à Boisières.

On donnera toutes facilités pour le paiement.

Etude de M^e Pouget, notaire à Cahors.

VENTE VOLONTAIRE

Aux enchères publiques sur licitation avec admission des étrangers,

Le dimanche 22 janvier courant, à deux heures du soir, à Cahors, en l'étude de M^e Pouget, il sera procédé par le ministère de ce dernier, à la vente aux enchères publiques, par adjudication, au plus offrant et dernier enchérisseur, des immeubles dépendant de la succession de feu Jean-Baptiste, Frédéric Faugère.

Ces immeubles seront divisés en deux lots :

Premier lot.

Une maison située à Cahors, Boulevard Sud, n° 47, en face la Trésorerie générale, donnant derrière, sur la rue Hébrard, composée de cave, rez-de-chaussée, premier et deuxième étages, galeas au-dessus, avec une petite remise sur le derrière, rue Hébrard.

Mise à prix. 15.000 fr.

Deuxième lot.

Une petite propriété sise aux portes de Cahors, dans le vallon de Peyrolis, composée de petite maison, grange, terre labourable et vignes.

Mise à prix. 3.000 fr.

S'adresser pour tous les renseignements à M^e Pouget, notaire à Cahors, détenteur du cahier des charges.

Le Propriétaire-Gérant, A. Layrou.

MAISON DOUCÉDE

Rue de la Liberté, Cahors,

Préviens sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir un grand assortiment de draperies Haute Nouveautés d'Elbeuf et Anglaise pour pantalons, Costumes complets, pardessus, et un très-beaux choix de gilets Haute Nouveauté pour la saison prochaine.

Comme par le passé tout le soin désirable sera apporté à la confection des vêtements.

M. Doucède se recommande aussi pour l'Habit noir, costume de soirée, etc

SOLIDITÉ, ÉLÉGANCE ET PRIX TRÈS-MODÉRÉS

MAISON GREIL

HABILLEMENTS TOUT FAITS ET SUR MESURE

POUR HOMMES ET POUR ENFANTS

Atelier de Fabrication, Rue Jean-Jacques Rousseau, n° 37, A PARIS

MAISON DE VENTE

Boulevard Sud, n° 17, au Coin de la rue Fénelon, à Cahors

Vous trouverez chez M. GREIL

DANS SA MAISON DE CAHORS

Des Costumes complets, belle fantaisie pour hommes, depuis. 13 50
Des id. id. pour enfants, depuis. 6 »
Des Pardessus mode, entièrement doublés, façon des grands tailleurs, depuis. 16 »
Des Douillettes en mérinos chaudement ourtées, depuis. 45 »
Des Soutanes en bon drap ou en bon mérinos, depuis. 45 »

Et un joli choix d'échantillons de très-belles étoffes de la plus grande nouveauté et du meilleur goût pour les vêtements sur mesure.

Vos commandes vous seront expédiées de Paris, directement et franco. Si vous le désirez, on les fera porter pour les essayer avant de les terminer ; néanmoins elles vous seront livrées dans la huitaine au plus tard.

M. Greil se charge aussi de faire faire sur mesure et par les meilleurs spécialistes, les Uniformes Civils et Militaires, — les Vêtements Ecclésiastiques, — les Livrées.

HABILLEMENTS DE TOUS GENRES ET DE TOUS PRIX

BON MARCHÉ SURPRENANT

Entrepôt

Vente de FOIN et de SAINFOIN en gros et en détail.

Pour la vente s'adresser à M. Vialas, hôtel de la Poste, Cahors.